

**Programme fédéral
Formation pour un développement durable
pour la mise en oeuvre de la
Décade de formation de l'ONU 2005-2014**

**Une recommandation à l'intégration au message du Conseil Fédéral
sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie 2008-2011**

**Une proposition de la coalition des organisations non-gouvernementales
d'environnement, de jeunesse et de développement pour les questions d'éducation et
de formation**

Décembre 2004

1. Situation de départ

1.1. Des obligations internationales et nationales en matière de formation pour un développement durable

En vertu des dispositions internationales et des bases juridiques nationales suivantes, l'éducation au développement durable doit être partie intégrante de la formation, de la recherche et de la technologie à tous les niveaux:

– Le Sommet mondial 2002 de Johannesburg et son „Plan of Implementation“

Le "sommet mondial pour un développement durable" de Johannesburg exige des Etats, dans l'article 117 du „Plan of Implementation“, qu'ils élaborent un plan d'action sur la formation pour un développement durable.

– La Décade de formation de l'ONU 2005–2014 pour un développement durable L'Assemblée Générale des Nations Unies a qualifié les années 2005-2014 de „Décade de formation pour un développement durable“.

– La Stratégie du Conseil Fédéral pour le développement durable de 2002. Le Conseil fédéral a décrété que la formation, la recherche et la technologie sont des thèmes d'action pour un développement durable et a annoncé que la sensibilisation et la discussion publique seraient encouragées de manière accrue.

– La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle nLFP et la loi fédérale révisée sur les hautes écoles spécialisées LHES ont inscrit la durabilité écologique, sociale et économique dans leur catalogue de tâches.

1.2. Un cadre européen en matière de formation pour un développement durable

– Des alliances mondiales en matière de formation supérieure comme le Global Higher Education for Sustainability GHESP et l'Association Internationale des Universités AIU réclament des acteurs nationaux de formation et des universités qu'ils réitérent les obligations qu'ils ont déjà prises en vertu de la Charte Universitaire pour un Développement Durable "University Charter for sustainable development (COPERNICUS)" et qu'ils mettent en oeuvre cette charte.

– En juillet 2004, le parlement allemand a unanimement approuvé un plan d'action national pour la Décade mondiale de l'ONU "Formation pour un développement durable". Le plan d'action contient les éléments suivants: 1) un programme d'impulsion (UNI 21) pour une recherche et une formation durables dans les écoles supérieures, 2) la fondation d'une université ouverte pour les énergies renouvelables OPURE, 3) le programme modèle entre fédération et Länder sur la formation scolaire BLK 21. D'autres Etats membres de l'UE sont en train d'élaborer des programmes d'action similaires.

1.3. Une analogie entre égalité des chances et développement durable dans la formation

Le programme fédéral en matière de formation pour un développement durable se réfère tant à des programmes d'impulsion du même type qu'au cadre constitué par les contributions de projets du message FRT, par l'article 20 LAU et l'article 3 alinéa 5 LHES. De manière analogue au programme fédéral sur l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'espace universitaire (16 mio. de fr. pour 2004-2007), le programme de formation a pour but d'institutionnaliser et de professionnaliser les stratégies de durabilité dans la formation.

1.4. La dimension économique de la formation pour un développement durable

Pour de nombreuses branches économiques, les marchés de l'environnement de la Suisse et de l'Union Européenne accusent, tout comme le marché mondial de l'environnement, des taux de croissance exponentiels sur les 5 dernières années (1998-2003). En 2003, le marché écologique suisse se monte à près de 12 mrd de fr. en volume de chiffre d'affaires. Au niveau mondial, le "marché écoindustriel" se chiffre à 320 mrd en 2000 et les prévisions s'élèvent à plus de 570 mrd en 2010. A présent, il est attendu que la formation de niveau secondaire II et de troisième niveau prennent la relève en mettant tous les efforts dans l'innovation écologique et en affrontant la concurrence pour des technologies durables. Ce défi pourra être relevé par des curricula et des standards écologiques obligatoires applicables aux universités, hautes écoles spécialisées et écoles de formation professionnelle.

1.5. Les aspects de politique de développement de la formation pour un développement durable

Le programme fédéral sur la formation pour un développement durable contribue à des initiatives universelles comme l'initiative „Education for all“ et à la prévention durable de la pauvreté dans une "société de formation" suisse.

2. Les objectifs et l'utilité d'un programme d'impulsion dans la formation pour un développement durable

Le programme fédéral sur la formation pour un développement durable a pour objectif prioritaire, pour la période 2008- 2011, de renforcer la formation pour un développement écologiquement, socialement et économiquement durable dans les écoles supérieures et de renouveler la formation, notamment par:

- l'ancrage de la durabilité dans les écoles supérieures et dans les systèmes d'assurance de qualité,
- des conditions pour une formation au développement durable active et basée sur la recherche,
- de nouveaux modes de coopération dans la formation des écoles supérieures.

Les mesures se basent sur un ensemble d'indicateurs du „Education for sustainable development“ de l'UNESCO („key action themes“) touchant à l'environnement (Environment), à l'eau (Water), au développement rural (Rural Transformation), à la consommation durable (Sustainable Consumption), au tourisme durable (Sustainable Tourism) et à la lutte contre la pauvreté (Overcoming Poverty).

3. Les catégories de mesures et points principaux d'encouragement

Dans le programme fédéral sur le développement durable, les mesures sont réparties en trois sections:

- Section 1: Gestion durable des écoles supérieures (Institutional Management)
- Section 2: Renouvellement de l'éducation et de la formation
- Section 3: Centres et réseaux de développement durable

3.1. Section 1 "Gestion durable des écoles supérieures" ou „Institutional Management“

Les directions et les collaborateurs/trices des écoles supérieures jouent un rôle de modèle et de multiplicateur. De ce fait, ils ont la responsabilité particulière vis-à-vis de la société de veiller à ce que les fonds publics consacrés à la formation, qui s'élèvent à plus de 3 mrd de francs par an, soient affectés au développement écologiquement, socialement et économiquement durable.

La section 1 contient les moyens destinés à

- intégrer des standards écologiques dans les standards de qualité appliqués aux institutions universitaires et à organiser la certification de ces dernières par un système de gestion écologique ISO 14001 ou par des systèmes intégrés d'assurance de qualité;
- intégrer des standards de qualité durables dans les processus d'accréditation;
- soutenir des projets innovatifs dans la gestion des écoles supérieures (organisation, infrastructure, gestion des bâtiments et des ressources, rapports, formation des collaborateurs/trices).

Plan de financement

Le plan de financement de la section 1 se présente de la façon suivante:

Fonds annuels et totaux	2008	2009	2010	2011	Total 2008-11
Fonds en mio de CHF	2.0	1.3	1.3	1.3	6.0

Effets attendus („Return“)

Les effets attendus des mesures ou „return“ se mesurent en impact de la gestion écologique et de la certification des écoles supérieures par rapport aux fonds investis. La mise en place d'un système de gestion écologique dans une université coûte 340'000 CHF, les frais d'exploitation annuels représentant 155'000 CHF. Par ailleurs, selon certaines sources, la période d'amortisation d'un système de gestion écologique est également connue et est évaluée à une durée de 2 ans¹. La mise en place d'une gestion écologique dans les écoles supérieures améliorera l'efficacité de ces écoles et en réduira les frais d'exploitation ainsi que les frais de gestion de l'infrastructure et les frais d'administration.

3.2. Section 2 "Renouvellement de l'éducation et de la formation"

En vue des réformes de Bologne, il incombe à présent aux écoles supérieures de créer, sur la base de leurs missions de formation et de recherche, des curricula et des méthodes de formation comprenant des aspects de durabilité et de répondre ainsi, à travers leurs programmes d'études, aux exigences mondiales en matière de durabilité.

La section 2 se penche sur l'innovation en matière de formation, sur le renouvellement des enseignant/es et sur l'encouragement à des méthodes de formation actives, notamment par

- des mesures de réforme des programmes d'études clés pour la durabilité (Master, Bachelor),
- des mesures qui donnent la priorité au développement durable dans le renouvellement des enseignant/es, notamment
 - l'impulsion de qualifications professionnelles² et sociales³ qui seront valables pour la relève scientifique,
 - l'impulsion d'une participation de la relève scientifique dans des réseaux de recherche durables,
- des mesures qui visent à améliorer les conditions d'éducation, dans un but de promouvoir une formation active pour le développement durable:
 - encouragement de projets inter- et transdisciplinaires dans les écoles supérieures (par exemple des processus d'engagement écologique et social, des processus locaux de l'Agende 21), qui favorisent un renforcement des compétences sociales et qui permettent aux étudiant/es et aux collaborateurs/trices scientifiques d'acquérir des expériences en matière de participation.

Plan de financement

Le plan des financement de la section 2 se décompose de la façon suivante:

Fonds annuels et totaux	2008	2009	2010	2011	Total 2008-11
Fonds en mio de CHF	1,25	1,25	1,25	1,25	5

Effets attendus

Par l'introduction de nouveaux profils de qualification, les étudiant/es sortant/es des écoles supérieures envisageront les différentes professions qui se présentent à eux avec un nouveau regard. Par le biais de modes de formation favorisant l'initiative et la participation, les compétences sociales des étudiant/es sortant/es sont développées de manière à répondre aux souhaits de la société.

¹ T. Dyllik, IWO-HSG, St. Gall, 2000

² En vertu des questions professionnelles écologiquement et socialement pertinentes

³ Compétence sociale comme capacités communicatives, didactiques et méthodologiques

3.3. Section 3 "Centres de compétences et réseaux pour un développement durable"

La section 3 vise à promouvoir des profils pour des compétences de pointe. Ces compétences doivent être supérieures à la moyenne pour répondre aux défis de la recherche et pour renforcer la position des écoles supérieures et de l'espace de formation suisse dans certaines branches sélectionnées. La sélection de ces branches doit permettre de renforcer la position de la Suisse sur les marchés internationaux.

Cette section soutient des formes nouvelles de coopération dans la formation entre écoles supérieures au niveau local, national et international:

- coopération avec des autres écoles supérieures et participation à des réseaux (par exemple COPERNICUS)
- coopération avec le secteur privé à travers des centres de compétences (par exemple par des Public Private Partnership ou des Start-up)
- coopération avec des acteurs sociaux clés comme ceux impliqués dans les processus de l'Agende 21
- coopération avec des institutions de formation et de recherche qui sont engagées dans la coopération au développement

La pluralité et la complémentarité des points de vue des chercheurs/es, des enseignant/es et des étudiant/es créera un environnement intellectuel stimulant.

Plan de financement

Fonds annuels et totaux	2008	2009	2010	2011	Total 2008-11
Fonds en mio de CHF	1,25	1,25	1,25	1,25	5,0

Effets attendus

Les mesures de la section 3 ont pour résultat d'améliorer la compétitivité de la Suisse sur des marchés innovatifs et respectueux des ressources. Le résultat doit être atteint par une professionnalisation des acteurs et par une concentration sur des centres de compétences. Dès aujourd'hui, ces marchés porteurs laissent entrevoir d'excellentes perspectives de croissance. Dans le futur, leur expansion contribuera fortement au développement d'une économie écologique et durable.

3.4. Planification financière du programme fédéral

Les fonds pour le programme fédéral sont répartis de la manière suivante:

Fonds annuels et totaux en Mio de CHF	2008	2009	2010	2011	Total 2008-11
Section 1	2	1,3	1,3	1,3	6
Section 2	1,25	1,25	1,25	1,25	5
Section 3	1,25	1,25	1,25	1,25	5
Total	4,5	3,8	3,8	3,8	16